

ETAT ANNUEL – EXERCICE 2025

Déclaration annuelle des cotisations dues au Centre de Gestion de l'Ain



Identification de la collectivité :

CERTIFICATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE

à retourner au Centre de Gestion de l'Ain au plus tard le 31 janvier 2026

	Traitement annuel soumis à cotisations URSSAF (1) ③	Taux de cotisations CDG 01 ④	Cotisations dues = ③ X ④
Agents soumis au RÉGIME GÉNÉRAL pour tous les risques		1.05 %	
Agents soumis au RÉGIME C.N.R.A.C.L		1.05 %	
Autres CAS - rémunérations accessoires, etc...		1.05 %	
TOTAL DES COTISATIONS DUES		①	

(1) ce montant apparaît sur vos déclarations
annuelles URSSAF

Récapitulation des cotisations effectivement versées par mandat (mensuellement ou trimestriellement)	
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
TOTAL des VERSEMENTS RÉALISÉS	②

Rapprochement des sommes dues et
réalisées, soit total **① - ② =**

Si le résultat **① - ② = 0**
Si le résultat **① - ② > 0**

aucune régularisation
vous devez effectuer la régularisation auprès du CDG01 en mandatant la
somme correspondante, le double du présent bordereau servant de pièce
justificative. (en-dessous de **5 €**, aucune régularisation n'est à établir).
Si le résultat **① - ② < 0**
vous devez émettre un titre de recette à l'encontre du CDG01, le double du
présent bordereau servant de pièce justificative.

En cas de régularisation, merci de bien vouloir effectuer le versement à :
Monsieur le Trésorier
Paierie Départementale
34 rue Général Delestraint - 01012 BOURG EN BRESSE
Virement à effectuer à BDF cpte 30001-00224-C011000000-26
Pour le Compte du Centre de Gestion de l'Ain

Fait à.....

le.....

(Cachet et signature de l'autorité
territoriale)